

SYMEVAD – Comité Syndical du 23 juin 2025**2025-27**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
DU SYMEVAD

Séance du 23 juin 2025

Le vingt-trois juin deux mille vingt-cinq à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Elimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur MUSIAL Christian, suite à la convocation qui leur a été adressée le dix-sept juin deux mille vingt-cinq.

Titulaires présents :

M. BOURY Thierry, M. PREIN Thierry, , M. DUMONT Christophe, M. MERCIER Patrick, M. GUENEZ Frédéric, , M. MUSIAL Christian, M. MONCHY Jean-Marie, M. DERROUCHE Rachid, M. BIZET Gérard, M. CAMPBELL Marc, M. DELATTRE Régis, M. VALLIN Jérôme.

Suppléant ayant pris part au vote :

M. BAEY Olivier, M. CARUSO Vincent,

Etaient excusés :

M LICTEVOUT Patrick, M.YUX Alain ; M. PEDERENCINO Michel, M BOYER Jean-Luc, M. MEHAIGNERY Charly, M DEREIGNAUCOURT Eric, Mme CORDONNIER Bernadette Mme. CHARLES Célia, M. SILVAIN Eric, Mme. VAILLANT Lucie, M. KUMOREK Laurent, M. VANDEVILLE Bruno, M. MASSON Alain, Mme. CUVILLIER Valérie, Mme. BLEUZET Edith, M VALLIN Jérôme, M. HERMANT Jean -Marie, M. LESTOCARD Jean-Pierre, M. THOREZ Michel, Mme. PLANTIN Liliane, M. DAPVRIL Romain, Mme LAISNE Genévière M. VANDEVILLE David, Mme. FENAIN Marylise, M. WIDIEZ Dimitri, M. GEORGE Pascal, M. CHARLES Christophe, M DELATTRE Joël, Mme. LOUWYE Valérie, Mme. RUSINEK Lydie, Mme. TAOURIT Inès, M. FAUQUEMBERGUE Bernard, Mme. PETIT Valérie, Mme. LICTECVOUT Sylvie, Mme. DUPUIS Fabienne, Mme WERQUIN Mildred, M HOUVENAEGHEL Michel, M. CORNU Francis, RICHARD Francis.

SYMEVAD – Comité Syndical du 23 juin 2025**2025-27**

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Objet : Autorisation de signer l'avenant n°1 – marché de valorisation du Bois issu des déchèteries du SYMEVAD (2022-AO-02)

Considérant la délibération n°2022-45 autorisant le Président à signer le marché de valorisation du bois issu des déchèteries du SYMEVAD (marché 2021-AO-10)

Considérant que ce marché a été conclu avec la société SUEZ pour une durée de 36 mois, périodes de reconductions comprises.

Considérant qu'en raison d'une modification de la gestion des Déchets d'Ameublement (DEA) dans le cadre du nouveau contrat de l'Eco Organisme « Ecomaison », les DEA sont désormais exclus de la benne DEA et collectés dans la benne bois.

Considérant que cette modification de collecte, a entraîné une augmentation importante des tonnages de la benne bois depuis sa mise en place août 2024.

Considérant que le tonnage maximum estimé en début de marché sera atteint avant l'échéance du marché et qu'il convient de l'augmenter

Considérant que cette modification nécessite un avenant correspondant à une augmentation du tonnage maximum de 1030 tonnes, le temps de relancer un marché.

Considérant que cet avenant portant à 22 030 tonnes le tonnage maximum du marché, représente une augmentation de 4,90 % du marché initial, soit un montant estimatif de 24 205 € HT.

Par conséquent,

SYMEVAD – Comité Syndical du 23 juin 2025**2025-27****Après en avoir délibéré,****Le Comité Syndical décide :**

Article 1 : d'autoriser le Président à signer l'avenant n°1 au marché 2022-AO-02 avec la société SUEZ

Nombre de membres en exercice	26
Nombre de membres présents	14
Dont titulaires	12
Dont suppléants prenant part au vote	2
Procurations	0
Suffrages exprimés	14
Majorité absolue	8
Votes favorables	14
Votes défavorables	0
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0

Le Président**Christian MUSIAL**

REÇU EN PREFECTURE

le 01/07/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-062-200007201-20250623-0202527-DE